Règlement

Présentation :

La Ronde des Galettes est une manifestation sportive organisée le

Dimanche 1 Février 2026

sur la commune de Douvres La Délivrande.

La Ronde des Galettes est un événement comprenant :
5 courses à pied hors stade, inscrites au calendrier de la F.F.A. ouvertes à toutes et tous, licencié(e)s ou non.

La Ronde des Galettes est une manifestation organisée par le comité des fêtes de Douvres la Délivrande au profit de l'association Handy, Rar et Poly.

Informations et contact : http://www.larondedesgalettes.fr

- **Courses et catégories**

Les catégories d'âge sont celles de la Fédération Française d'Athlétisme et concernent la saison sportive qui débute le 1er septembre d'une année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.
Toutes les courses démarrent et arrivent dans le complexe sportif de Douvres la Délivrande et plus exactement sur la piste d'athlétisme Flavie Renouard. La hall des sports permettra l'accueil des coureurs (retraits des dossards, vestiaires, ravitaillement de fin de course).
Voir les tracés des parcours sur le site web de la ronde des Galettes.
Le nombre de participants pour chaque course est de 600 compétiteurs maximum.

Course	Horaire	Qui ?	Année	Distance
1ère course : **Baron / Baronne**	13h30	*Baby +Eveil athlétique U7/U10*	2017 et après	400 m
2ème course : **Prince / Princesse**	13h45	*Poussin U12*	2015-2016	1.400 m
3ème course : **Roi / Reine**	14h00	*Benjamin U14*	2013-2014	2.600 m
4ème course : **La Fève**	14h30	*Minime U16*	2011-2012	5.000 m
		Cadet	2007-2008	
		Junior	2009-2010	
		Espoir	2004→2006	
		Senior	1992→2003	
		Master	1991 et avant	
5ème course : **La Couronne**	15h30	*Cadet*	2007-2008	10.000 m (2X 5 000 m)
		Junior	2009-2010	
		Espoir	2004→2006	
		Senior	1992→2003	
		Master	1991 et avant	

- **Inscription :**

L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies :
-inscription uniquement sur le site de la course
-document santé (voir le paragraphe)
-frais d'engagement.
Les informations indiquées doivent être totalement et correctement remplies.

Les inscriptions se font :
-en ligne jusqu'au samedi 31 janvier 2026 18h00 sur le site de la Ronde des Galettes.
-pour les courses « enfants » en ligne et une inscription « papier » sera possible uniquement le jour de la course de 11h00 à 13H dans la hall des sports pour les courses « enfant » : 1ère course : Baron / Baronne, 2ème course : Prince / Princesse, 3ème course : Roi / Reine.

L’inscription est ferme et définitive. Mais le remplacement d’un coureur est possible sur autorisation préalable de l’organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant.

- **Frais d'engagement :**

Course	Horaire	Qui ?	Prix
La Baron / Baronne	**13h30**	***Baby + Eveil athlétique U7/U10***	GRATUIT
La Prince / Princesse	**13h45**	***Poussin U12***	GRATUIT
La Roi / Reine	**14h00**	***Benjamin U14***	GRATUIT
La Fève	**14h30**	***De Minime U16 A Master***	**-6€** Inscription uniquement en ligne
La Couronne	**15h30**	***De Cadet à Master***	**-12€** Inscription uniquement en ligne

600€ reversé à l'association Handy, Rare et Poly.

- **Documents « santé »**

La participation à la RDG n’est ouverte qu’aux coureurs qui disposent des documents « santé » suivants :

- Le PPS (parcours prévention santé) pour les majeurs
ou
- La licence FFA en cours de validité le jour de la course
ou
- Le questionnaire santé pour les mineurs (document à signer par le responsable légal).

- **Dossards :**

Le port du dossard bien visible sur la poitrine non plié, non masqué est obligatoire tout au long de la course.

Les dossards sont à retirer

- le samedi 31 janvier 2026, de 15h00 à 18H à la hall des sports du complexe sportif de Douvres la délivrande, près de la piste d’athlétisme.
- le dimanche 1 février 2026, de 11h00 à 15H à la hall des sports du complexe sportif de Douvres la délivrande, près de la piste d’athlétisme.

Concernant la revente et le transfert des dossards : Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d’inscription ou la cession de dossard à un tier est strictement interdit. Tout participant porteur d’un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l’épreuve.

- **Assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'éventuel accident, si l'athlète n'a pas respecté les règles d'inscription et de circulation.

- **Ravitaillement :**

Un poste de ravitaillement est situé au 5 km pour la course de la « Couronne »et un autre à l'arrivée de chaque course dans la hall des sports du complexe sportif de Douvres la Délivrande.

- **Règles du coureur :**

- Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A.
- Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé.
- Pour des raisons de sécurité, sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...) sont interdits. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.
- Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.
-Pour des raisons de sécurité, il est interdit de courir avec un animal de compagnie.

- **Arrivée :**

Le départ et l'arrivée se font sur la piste d'athlétisme « Flavie Renouard » du complexe sportif de Douvres la Délivrande . Dès leur arrivée, les coureurs doivent emprunter le couloir mis à leur disposition pour rejoindre le ravitaillement final dans la hall des sports.

- **Chronométrage/ Résultats/ Récompenses :**

Course	Horaire	Qui ?	Chronométrage
La Baron / Baronne	13h30	***Eveil athlétique***	NON
La Prince / Princesse	13h45	***Poussin***	OUI
La Roi / Reine	14h00	***Benjamin***	OUI
La Fève	14h30	***Minime***	OUI
		Cadet	
		Junior	
		Espoir	
		Senior	
		Master	
La Couronne	15h30	***Cadet***	OUI
		Junior	
		Espoir	
		Senior	
		Master	

Pour chacune des courses chronométrées, après le délai nécessaire aux traitements administratifs et informatiques, il sera établi un classement général et un classement par catégories.
Les résultats seront affichés au fur et à mesure sur le lieu d'arrivée et sur le site web de la ronde des Galettes. Le classement complet et définitif sera sur le site du Comité du Calvados d'Athlétisme : http://cd14.athle.com, dans la semaine suivant l'épreuve.
La société « Smilevents » assurera le chronométrage au moyen de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de la course.

Chaque participant à l'inscription se verra remettre une récompense (qui varie d'une année à l'autre).
La remise des prix sur podium concerne les 3 premiers au scratch Homme /Femme et le 1er Homme/femme par catégories. Elle aura après chaque course sur le podium en face de la hall des sports.
Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

- **Service Médical / Sécurité :**

L'organisation déploiera un dispositif prévisionnel de secours afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des ouvreurs et suiveurs encadreront le parcours devant et derrière les derniers coureurs.
Des signaleurs seront disposés régulièrement sur le parcours, en liaison avec un responsable sécurité.
Des services de secours et la gendarmerie de Douvres la Délivrande seront présents lors de cette manifestation.
Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouriste dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

- **Parking :**

Voir plan d'accès sur le site https://www.larondedesgalettes.fr/acces/
L'ensemble des parkings de la commune est mis à disposition des participants, afin de ne pas encombrer les rues de la commune et faciliter l'accueil des coureurs et spectateurs ; suivre le balisage mis en place.
Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité en cas d'incidents (vols, accidents...) survenant sur ces parkings.

- **Annulation :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.
Aucun remboursement pour non-participation ne sera fait.

- **Droit à l'image :**

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires.

- **Litiges :**

Tout litige sera tranché par un représentant de l'autorité compétente (F.F.A.), ou à défaut, par les organisateurs.

- **Règlement :**

Tout concurrent reconnait avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.